



PROCÈS – VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 18 septembre 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 29.
Présents : 22
Procurations : 02
Absents : 07
Votants : 24
Convoqués le 12/09/2018
Affiché le 26/09/2018

L'an deux mille dix-huit et le dix-huit septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Carbonne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard BROS, Maire.

Présents : MM. Bernard BROS, Denis TURREL, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Michel VIGNES, Josiane LIBÉRATI, Ali BENARFA, Michel DORET, Anne-Marie GRÉGOIRE, Bernard CHÊNE, Bernard AYÇAGUER, Bernard BARRAU, Catherine HIBERT, Sophie RENARD, Olivier PONS, Stéphane LE BRUN, Bastien HÔ, Rémi RAMOND, Sandra DA SILVA, Jean-Luc DURAND, Robert MICHEL, et Barbara FABRE.

Procurations : Mme Michèle LAUTRÉ donne procuration à Mme Josiane LIBÉRATI, M. Didier GENTY donne procuration à Mme Sophie RENARD.

Absents excusés : MM. Jean COT, Marie-Caroline TEMPESTA, Michèle LAUTRÉ, Didier GENTY, et Marie- Laure GUILLEMIN.

Absentes : MM. Anne POMET, et Sandrine TAHAR.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 20 heures 30.

1. Élection du secrétaire de séance.

Madame Grégoire est élue pour être secrétaire de séance.

Votants : 22 / Pour : 22 / Contre : 00 / Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juillet 2018.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Monsieur Michel fait état d'une coquille à rectifier à la dernière phrase du PV : faire figurer « avant la fermeture des établissements» au lieu d'« avec la fermeture des établissements , afin d'éviter tout débordement ».

Avec cette rectification, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Votants : 22 / Pour : 22 / Contre : 00 / Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

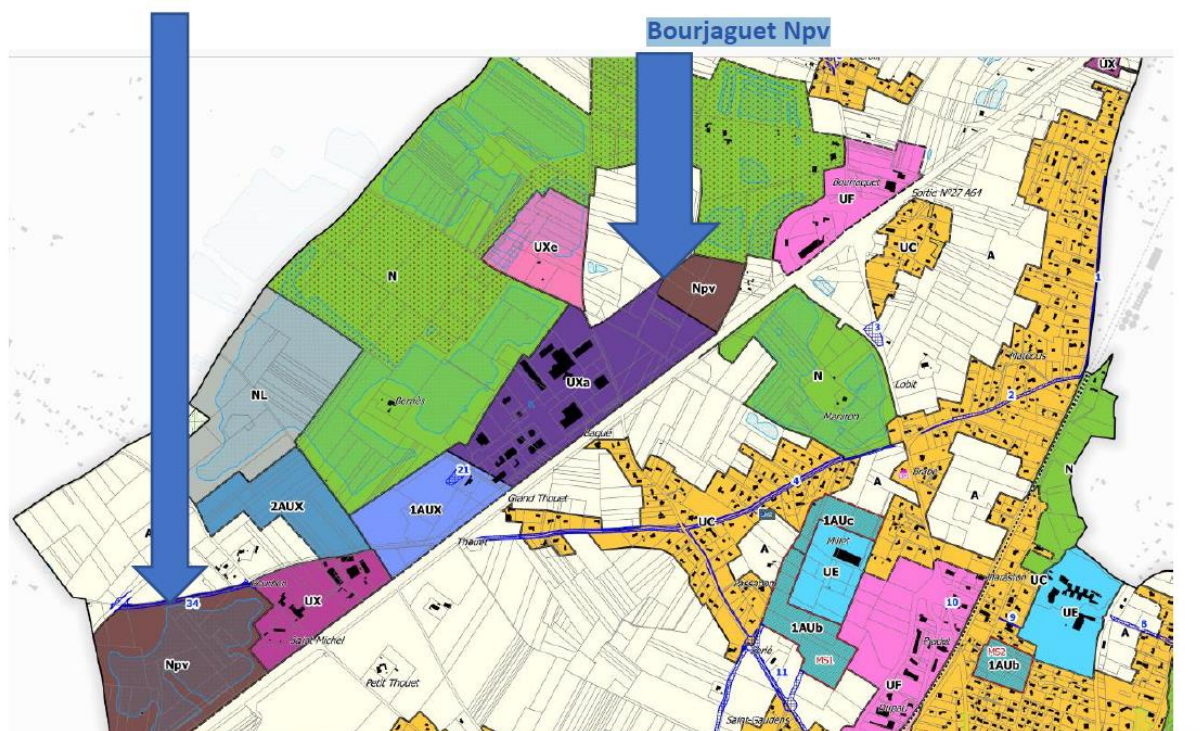
URBANISME & HABITAT

3. Déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU.

Monsieur Turrel, 1^{er} adjoint en charge de l'urbanisme et de l'habitat indique que les projets de centrale photovoltaïque à Saint Michel et Bourjaguet nécessitent de modifier le Plan Local d'Urbanisme. En effet, certains éléments de fond comme l'implantation à moins de 100 mètres de l'autoroute A64 en zone Npv n'ont pu être entérinés dans la procédure de révision générale du PLU. Par ailleurs, la DDT, qui instruit le permis de construire de la ferme photovoltaïque de Saint Michel déposé en mairie le 1^{er} août 2018, considère les panneaux photovoltaïques comme des constructions, ce qui implique une modification du règlement.

En application des articles L. 300-6, L. 153-54 et suivants et R. 153-15 2 du code l'urbanisme, une déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU est proposée afin de mettre le PLU et les 2 projets en cohérence, en vue de permettre la réalisation de ces 2 projets.

Saint-Michel Npv



Les 2 études d'impact réalisées sur les secteurs de Saint -Michel (2018) et Bourjaguet (2016) permettent de compléter, d'un point de vue environnemental, la déclaration de projet et la mise en compatibilité du PLU, assorties d'une étude environnementale.

Une enquête publique unique pilotée par Monsieur le Préfet permettra d'examiner de manière simultanée :

- la déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU,
- et l'étude d'impact réalisée en 2018 sur le secteur de Saint Michel. Pour Bourjaguet, une première enquête publique pour donner suite à l'étude d'impact avait déjà été réalisée en 2016.

Il est à noter que les communes de Lafitte-Vigordane et Peyssies ont initié de manière similaire ce type de procédure pour des projets de ferme photovoltaïque.

Monsieur Turrel ajoute que ces éléments n'ont pu être intégrés dans la révision du PLU avant le stade de de l'arrêt du projet, puisque notamment les implantations des panneaux par rapport à l'autoroute n'étaient pas définitives. Après la phase de l'arrêt, seules des modifications minimales peuvent être introduites.

Monsieur Durand fait remarquer que l'Amendement Dupont (implantation à moins de 100 mètres de l'A64) existait déjà.

Monsieur Turrel répond par l'affirmative concernant la dérogation à la règle d'implantation à moins de 100 mètres de l'A64 mais elle n'était mise en place que pour Activestre et non pas pour les 2 projets de ferme photovoltaïque.

Monsieur Turrel commente les photographies aériennes des 2 projets avec les données techniques des 2 projets :

	Bourjaguet	Saint-Michel
Superficie	3.87 ha	23 ha dont 14.9 ha sur eau
Puissance globale produite	2.9 Méga watts	11 Méga watts

Monsieur Turrel mentionne également l'enjeu financier pour la commune au titre des 2 baux emphytéotiques signés avec Urba Solar : au total près de 60 000 €/an en année pleine.

Monsieur le Maire complète avec la technologie innovante des panneaux photovoltaïques flottants, ce qui devrait être une première en France. Mais la DDT considère ces panneaux flottants ou pas comme constitutifs d'emprise, ce qui nécessite une modification du règlement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la prescription de cette procédure de déclaration de projet et la mise en compatibilité du PLU concernant les zones NPv, et de valider la sollicitation de Monsieur le Préfet en vue d'une enquête publique unique.

Votants : 22 / Pour : 22 / Contre : 00 / Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

BATIMENTS COMMUNAUX & GENIE URBAIN

4. Programme des travaux d'urbanisation 2019.

A la suite de la validation des 2 premières tranches des travaux d'urbanisation avenue de la Gare, précédemment en Conseil municipal, Monsieur Doret, adjoint en charge des bâtiments communaux et du génie urbain, fait état du projet à soumettre au Conseil Départemental :

- Troisième tranche d'urbanisation avenue de la Gare pour un montant prévisionnel de 150 000 € HT soit 180 000 € TTC : avec réalisation voie piétonne et cyclable.

Monsieur Doret précise que les travaux d'urbanisation de l'avenue de la Gare sont comparables à ceux déjà effectués Avenue de Toulouse. Afin de créer le moins de nuisances, les différentes tranches présentées seront cumulées de manière opérationnelle.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet et son plan de financement.
- De solliciter l'inscription de ces opérations au programme 2019 des travaux d'urbanisation.
- D'approuver la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.
- De solliciter, s'il y a lieu, l'aide du Conseil Départemental pour les travaux de la part communale.

Votants : 22 / Pour : 22 / Contre : 00 / Abstention : 00 Adopté à l'unanimité.

5. SDEHG : Etude de l'aménagement de feux tricolores au carrefour de l'Avenue de Toulouse et de la future sortie du lotissement SAGIM IMMOBILIER.

Monsieur Doret, adjoint en charge des bâtiments communaux et du génie urbain, informe le Conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG) a réalisé l'étude en vue de l'aménagement de feux tricolores au carrefour de l'Avenue de Toulouse et de la future sortie du lotissement SAGIM IMMOBILIER et d'un autre projet immobilier PIERREVAL.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, il est nécessaire de délibérer sur l'engagement de la contribution communale estimée, calculée sur les bases suivantes :

<input type="checkbox"/> Montant total HT estimé des travaux (Marge incluse de 10% pour aléas de travaux)	55 000 €
<input type="checkbox"/> Participation du SDEHG (50% du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG*)	27 500 €
<input type="checkbox"/> Contribution communale :	
○ Travaux	27 500 €
○ Maîtrise d'œuvre (5% du montant HT)	2 750 €
○ TVA non récupérable (0.3152% du montant HT)	173 €
Contribution communale totale	30 423 €

Monsieur Doret insiste sur la nécessité de prévoir une étude et un chiffrage afin d'anticiper sur les entrées et sorties de véhicules générées par ces nouvelles habitations.

Monsieur Durand questionne : n'y avait-il pas une autre sortie possible rue Victor Hugo ?

Monsieur Turrel répond par la négative : le gabarit de l'impasse des Claous ne permet qu'une sortie vélo et piétonne qui est d'ailleurs prévue au projet SAGIM.

Monsieur Durand interroge sur le financement de cette dépense : fera-t-on participer l'aménageur ?

Monsieur Turrel répond que cela est possible dans le cadre d'un PUP (Projet Urbain Partenarial) et que ce cas de figure est en cours d'étude. D'où l'intérêt de chiffrage des aménagements que la commune serait amenée à réaliser du fait de ces projets immobiliers.

Monsieur Durand souhaite voter favorablement si effectivement une contribution est demandée à l'aménageur.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Votants : 22 / Pour : 22 / Contre : 00 / Abstention : 00 Adopté à l'unanimité.

6. SDEHG – Effacement de réseaux RD 73 – Avenue de la Gare – Tranche 2.

Monsieur Doret, adjoint en charge des bâtiments communaux et du génie urbain, informe le conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG) a réalisé l'Avant-Projet Sommaire concernant l'effacement de réseaux le long de la RD 73 – Avenue de la Gare pour la **tranche 2**. Une première tranche avait été votée par le Conseil municipal en novembre 2017.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune pour **la partie électricité et éclairage** est calculée comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	12 698 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	51 040 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	16 012 €
<hr/>	
TOTAL	79 750 €

Également, une convention est à conclure avec Orange pour l'opération **d'enfouissement de réseau de télécommunication**. Pour ce volet télécommunication, les coûts estimés relatifs à l'opération sont :

<input type="checkbox"/> Frais d'étude et d'ingénierie du génie civil	825 € TTC
<input type="checkbox"/> Travaux	<u>19 800 € TTC</u>
Total	20 625 € TTC

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- valider ces 2 opérations (éclairage-électricité d'une part et télécommunications d'autre part),
- l'autoriser à demander une subvention auprès du Conseil Départemental pour le volet télécommunication,
- et l'autoriser à signer la convention concernant le volet télécommunication avec la société Orange et le SDEHG.

Votants : 22 / Pour : 22 / Contre : 00 / Abstention : 00 Adopté à l'unanimité.

7. Travaux de sécurisation - Amendes de police 2019.

Monsieur le Maire indique qu'une quote-part des amendes de police collectées par l'Etat et gérées par le Département servent à financer des travaux de sécurisation routière. Suite à la commission conjointe Urbanisme – Cadre de vie et Génie Urbain du 20 juillet 2018, Monsieur le Maire propose de soumettre au Conseil Départemental pour 2019 les projets suivants :

- Etude et travaux de sécurisation et circulation centrée sur les flux (entrées et sorties de la place de la République, pacification des usages de l'espace public...) : phase étude estimée à 11 700 € TTC.
- Travaux SDEHG sur feu rouge avenue de Toulouse estimés à 30 423 € (cf. point précédent)

Monsieur Doret fait référence à la commission du 20 juillet 2018, qui avait validé une étude sur les flux et entrées autour de la Place de la République, à cause, notamment, de points noirs récurrents (carrefour Victor Hugo...). Avant de procéder à des aménagements, il faut compléter, par une étude plus fouillée, les premières données fournies par les radars pédagogiques. Des propositions seront faites pour éclairer les choix à faire car ces choix auront un caractère définitif.

Monsieur Michel relève que l'étude demandée a un caractère général liée à la place de la République et n'est pas seulement focalisée sur des points noirs.

Monsieur Le Maire indique que des choses ont été faites comme l'avenue Prosjean, la rue du 14 juillet en sens interdit, un rond-point avait été évoqué sur le carrefour avec la Rue Victor Hugo. Mais le passage des cars pose problème.

Monsieur Durand considère la circulation des bus sur la place de la République comme « aberrante ».

Monsieur Doret répond que l'intérêt de cette étude de circulation est bien de mettre en évidence tous les problèmes et les enjeux.

Monsieur Turrel intervient pour faire état du débat intervenu en commission du 20 juillet 2018 avec la question centrale : comment on sort, comment on entre sur la place de la République ? Différents usagers passent par cette place : véhicules, bus, piétons et cyclistes. L'objectif est bien de permettre que chaque usager puisse emprunter en toute sécurité ce lieu de passage qui est aussi un lieu de rencontre. Donc une analyse fine est nécessaire afin de mesurer les usages en termes d'impacts en vue d'une fluidité maximale, l'enjeu sous-jacent étant aussi l'attractivité des commerces et donc du centre-bourg.

Madame Grégoire souligne le nombre conséquent de voitures garées au Préau et questionne sur la zone bleue.

Monsieur le Maire répond que l'extension de la zone bleue est aussi à l'étude afin de permettre une meilleure rotation des véhicules. Monsieur Le Maire rappelle que les amendes de police servent à financer des études et travaux de sécurisation routière.

Monsieur Doret confirme que le chiffrage de l'étude de circulation a été obtenu par devis de bureau d'études. Le moins disant étant ITER, cabinet d'études toulousain, a été retenu.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cela et de l'autoriser à signer tout document afférent à ce dossier.

Votants : 22 / Pour : 22 / Contre : 00 / Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

8. Bâtiments communaux : Convention fourniture Gaz naturel.

Dans le cadre de l'ouverture du marché du gaz à la concurrence, la collectivité depuis 2015 a adhéré à un groupement d'achats publics piloté par l'UGAP. Monsieur Doret rappelle que la collectivité a négocié un achat groupé par le biais de l'Union des groupements d'achats publics (UGAP), établissement public de l'Etat pour la fourniture de Gaz naturel des bâtiments communaux, le premier prestataire étant GDF-SUEZ.

Ce contrat est à renouveler avec l'UGAP pour une nouvelle période de 3 ans, avec un nouveau prestataire, fournisseur d'énergie, ENI.

Monsieur Doret indique que ce contrat groupé de fourniture gaz concerne 15 sites communaux et permet à la commune de passer des contrats importants dans les meilleures conditions.

Monsieur Durand demande s'il existe d'autre structure identique à l'UGAP ?

Monsieur Doret répond qu'à sa connaissance, il n'y a pas de structure similaire au sein du secteur public.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer et notifier le marché public ayant pour objet la fourniture, l'acheminement de gaz naturel et services associés.

Votants : 22 / Pour : 22 / Contre : 00 / Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

FINANCES

9. Budget Communal : Admission en non-valeur.

Monsieur Cot, adjoint en charge des finances, fait part au Conseil Municipal d'une demande d'admission en non-valeur pour un montant total de 2,31 €, transmise par la Trésorerie du Volvestre, pour créance irrécouvrable : la créance concerne la facturation de la taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE) pour l'année 2015.

Cette demande d'admission en non-valeur concerne le budget communal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Votants : 22 / Pour : 22 / Contre : 00 / Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

10. Budget Alimentation en Eau Potable : extinction créances.

Monsieur Cot fait part au Conseil Municipal d'une demande de la Trésorerie du Volvestre en vue d'effacer une créance. Cette créance se trouve éteinte du fait du rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite à une procédure de surendettement pour un montant total de 394.35 €. La créance concerne des factures d'eau (Années 2015-2016).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Votants : 22 / Pour : 22 / Contre : 00 / Abstention : 00 Adopté à l'unanimité.

ÉDUCATION ENFANCE ET JEUNESSE

11. Restauration scolaire : Choix d'un nouveau prestataire

Monsieur le Maire demande à Monsieur Turrel de présenter ce point.

Monsieur Turrel indique qu'un appel d'offres formalisé a été lancé avec pour objet la confection, la fourniture et la livraison de repas à destination des deux groupes scolaires que compte la commune. À l'issue de la Commission d'appel d'offres du 11 septembre 2018, un prestataire a été choisi, pour une durée d'une année, renouvelable 2 fois (date de fin de contrat maximale : 30 octobre 2021). Les prestations débuteront le lundi 5 novembre 2018.

Deux offres ont été analysées par des prestataires spécialisées dans la restauration scolaire : API et SCOLAREST.

Le prestataire choisi est :

API Restauration, 53 boulevard de Ratalens à Saint-Jean 31240.

Les critères d'attribution ont été les suivants :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations	30%
2- Équilibre nutritionnel des repas	30%
3- Origine et qualité des produits	30%
4- Accompagnement	10%

Les repas des 2 candidats ont été testés et goûtés, en conditions réelles, dans le réfectoire du Groupe scolaire Guy Hellé, par Monsieur le Maire, Madame Tempesta, adjointe en charge de l'Éducation, l'Enfance et la Jeunesse et des membres de la commission Éducation, Enfance et Jeunesse, des agents de la commune dont 2 cuisiniers et une enfant.

La proposition de menu retenue : 2 choix entrées, 2 choix plats (un avec viande, le second sans viande, une garniture à deux composantes), 1 produit laitier et 1 dessert, dans le respect de la réglementation.

Les tarifs d'achat par la commune se déclineront comme suit :

DÉSIGNATION	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix Total HT	Prix Total TTC
Repas Enfant Maternelle	2.51 €	2.648 €	680	1 706,80 €	1 800,64 €
Repas Enfant Élémentaire	2.70 €	2.848 €	1580	4 266 €	4 499,84 €
Repas Adulte	2.90 €	3.059 €	65	188,50 €	198,83 €
MONTANT TOTAL				6 161,30 €	6 499,31 €
MONTANT TOTAL ANNUEL				215 645,50 €	227 475,85 €

Monsieur Turrel souligne qu'API a obtenu la meilleure note pour la dégustation comme pour le tarif.

Monsieur Durand demande quels ont été les critères en matière de répartition de produits bio.

Monsieur Turrel répond que cette exigence de produits bio et de produits locaux figurait bien au cahier des charges de l'appel d'offres. Il est à souligner que le pain sera fourni par les boulangeries carbonnaises.

Madame Martin, directrice générale des services, donne des précisions :

- 70% d'aliments durables inclus au sein des menus
- 20 % minimum de produits bio
- 80 % de produits locaux et en provenance circuits courts en pleine saison parmi les produits suivants : chou, pomme, poire, prune, nectarine, pêche, melon, raisin, carotte, oignons, courgette, et également sauté bœuf, porc

Monsieur le Maire rappelle le contexte de cet appel d'offres et notamment l'arrêt de la mise à disposition d'un agent communal en contrat aidé auprès du collègue qui aurait impliqué une hausse sensible du tarif du repas facturé à la collectivité.

Monsieur Durand demande quel est le coût réel pour la commune, le coût pour les parents.

Monsieur Turrel répond qu'il s'agit ce soir d'évoquer uniquement le tarif d'achat des repas facturés à la commune. Le tarif de vente facturé aux parents est différent puisqu'il prend en compte les coûts induits par les frais de personnel. Quant au coût global de la restauration scolaire pour la commune, cela figure au budget de la commune.

Monsieur le Maire indique qu'une économie sur l'achat des repas induite par ce changement de prestataire est estimée à 32 000 €.

Monsieur Turrel tient à faire part d'un questionnement : doit-on réduire la restauration scolaire de nos enfants à une seule affaire de coût ? Il s'agit avant tout de permettre à tous les enfants, notamment les enfants de familles en situation de précarité d'accéder à ce service de restauration scolaire avec une prestation de qualité.

Ayant participé à la Commission d'Appel d'offres, Monsieur Michel intervient pour mentionner que ce questionnement concerne les tarifs dégressifs. Effectivement une économie de 32 000 € est estimée avec moins de personnel mobilisé.

Monsieur Hô demande ce qui va changer avec ce prestataire privé, notamment dans ses relations avec la commune.

Monsieur Turrel rappelle les critères d'attribution mentionnés à l'ordre du jour du présent conseil, dont notamment 10 % liés à l'accompagnement à faire par le prestataire. Cela correspond au suivi de la prestation, comme la composition des menus, et les ajustements à prévoir, en partenariat avec la commune. Il rappelle que les repas sont fournis en liaison froide (donc délai de 3 à 5 jours) suivant une programmation de menus de 4 à 5 semaines à respecter.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte du choix effectué par la Commission d'Appel d'Offres.

Votants : 22 / Pour : 22 / Contre : 00 / Abstention : 00 Adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

12. Accroissement temporaire d'activité.

Monsieur Vignes, adjoint en charge des Ressources humaines, explique qu'il y a lieu de recruter un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité à l'accueil (adjoint administratif à temps complet) en raison du surcroît d'activité lié à la rentrée scolaire (dossiers inscriptions cantine, tarifs dégressifs, carte loisirs jeunes,...), pour la période allant du 10/09/2018 au 31/12/2018.

Le coût mensuel de l'agent s'élèvera à 2 319 € (brut +charges patronales).

Monsieur Durand fait remarquer que la rentrée scolaire est bien longue au regard de la période indiquée jusqu'au 31 décembre 2018.

Monsieur Vignes répond que cette période a été indiquée de manière maximale par anticipation et pour éviter de revenir devant le Conseil mais pourra être réduite car ce point s'articule avec le point suivant.

Monsieur Michel demande si cette charge revient tous les ans pour la rentrée scolaire.

Monsieur Vignes répond que la commune, et le pôle accueil subit un accroissement non négligeable de missions : passeports, cartes d'identité, PACS,...même pour des non carbonnais concernant les passeports et cartes d'identité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ce recrutement d'un contractuel.

Votants : 22 / Pour : 21 / Contre : 00 / Abstention : 01 (M. DURAND) Adopté à la majorité.

13. Recrutement pôle accueil.

Monsieur Vignes rappelle qu'en 2016 suite à la prise en charge de la gestion des cartes d'identité, la collectivité avait dû avoir recours à l'embauche d'un contrat aidé pour renforcer le pôle accueil. L'expérience n'avait pas été concluante. Il explique qu'il y a lieu de recruter un agent stagiaire à temps non complet (20h) au sein du pôle accueil et ainsi pérenniser un

poste rendu nécessaire par la montée en puissance du service de traitement des passeports et des cartes d'identité. Cet adjoint administratif à temps non complet (20 h) viendrait en soutien des autres agents du pôle accueil et du service communication.

Le coût pour la collectivité sera de 15 903 € pour une année complète (brut +charges patronales).

Monsieur Vignes ajoute que l'Etat verse une aide financière de 8 580 €/an et jusqu'à 12 130 €/an si 1875 documents sont délivrés (passeports et cartes d'identité). Cela permet de compenser en grande partie la dépense induite par ce recrutement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette création de poste.

<p>Votants : 22 / Pour : 22 / Contre : 00 / Abstention : 00 Adopté à l'unanimité.</p>

DIVERS

14. Rapport d'activité GrDF 2017 - Annexe

Monsieur le Maire rappelle que GrDF assure la distribution publique de gaz naturel, en qualité de concessionnaire, et a signé avec la commune, un traité de concession le 1^{er} décembre 2012 pour une durée de 30 ans.

Quelques données à noter :

- 989 abonnés à Carbonne
- Longueur de réseau : 36 880 mètres

DELEGATIONS AU MAIRE

▪ Dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire par délibération du 8 avril 2014, les arrêtés suivants ont été pris :

Arrêtés	Type	Objet
N°2018/MP/004	Location des garages de la Gendarmerie	Changement de locataire pour le garage n°5
N°2018/MP/009	Régie d'avances pour paiement de dépenses	Nomination d'un régisseur et mandataire suppléant
N°2018/MP/010	Régie d'avance auprès du Service Comptabilité de la Mairie	Nomination de mandataires
N°2018/MP/011	Régie de recettes multiservices	Nomination d'un régisseur et de mandataires suppléants
N°2018/MP/012	Régie de recettes multiservices	Nomination de mandataires
N°2018/MP/019	Régie de recettes multiservices pour l'encaissement cantine, frais de reprographie des marchés publics, de photocopies, de dons et de disques de stationnement	Mode de règlements
N°2018/MP/020	Régie service piscine municipale	Modalités d'encaissement

▪ Dans le cadre des délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du 8 avril 2014, il a été signé une convention de servitude de passage avec la société ENEDIS. Il s'agit suite au projet de raccordement du parc photovoltaïque « URBASOLAR » à Bourjaguet de poser un câble souterrain. La parcelle concernée est la suivante : H1322 Lieu-dit La Rue.

▪ Dans le cadre des délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du 8 avril 2014, il a été signé une convention de servitude de passage avec la société BOUYGUES ENERGIES. Il s'agit d'effectuer des travaux dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique. Les parcelles concernées sont les suivantes : G 2404 – 2001 – 2020 -2186 – 2184 Lieu-dit Berot et Vignes de Bares.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Hô demande au Conseil municipal de délibérer afin de renoncer à accueillir des cirques avec des animaux sauvages. Cela pourrait être à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal ou bien être examiné par une commission.

Monsieur le Maire propose que la commission Environnement et Cadre de Vie se saisisse du sujet.

Madame Libérati, adjointe en charge du charge de l'Environnement et du Cadre de Vie, est partagée entre les enjeux contradictoires que posent les cirques avec des animaux sauvages.

Monsieur le Maire conclut par l'examen du sujet en commission Environnement et Cadre de Vie, qui fera part au Conseil de sa réflexion.

▪ Monsieur Durand fait part de 3 points :

- « Juste une communication au sujet d'une faute paysagère et architecturale concernant tous les Carbonnais. Je voudrais qu'elle figure au compte-rendu. Je déplore « l'érection » du nouveau et hideux « hangar » sur le terre-plein de Carrefour. Jusqu'à ces derniers temps par « miracle », la magnifique vue des Pyrénées et du Mont Valier, marque de Carbonne avait été épargnée. Hélas, comme toutes les belles choses ne durent qu'un moment, on a réussi à défigurer cette belle perspective. Je m'insurge contre ceux qui l'ont réalisée, bien évidemment par appât du gain, mais je m'insurge encore plus contre ceux qui n'ont pas su, pas pu, ou pas voulu l'empêcher. Mon pauvre Michel Doret, ton avenue Jean Monnet, dans la novlangue, très en cours chez les « Bobos », désormais elle s'appellera avenue Jean Monnaie avec « aie » et l'Avenue du Mont Valier, rue des Granges du Volvestre.

- Sur la réponse faite sur les compteurs Linky, au dernier conseil, je relève que des villes ont saisi le Tribunal Administratif comme Blagnac.

- Sur la subvention communale aux associations : je déplore que cet argent contribue à acheter du matériel ou des fournitures (foot) non pas à Carbonne mais à Cazères. »

La séance est levée à 21 heures 30.

La secrétaire de séance
Anne-Marie GREGOIRE

Le Maire,
Bernard BROS

